

<https://yvetot.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article908>



Élèves à besoins éducatifs particuliers

- Accompagnement des élèves - Le RASED -



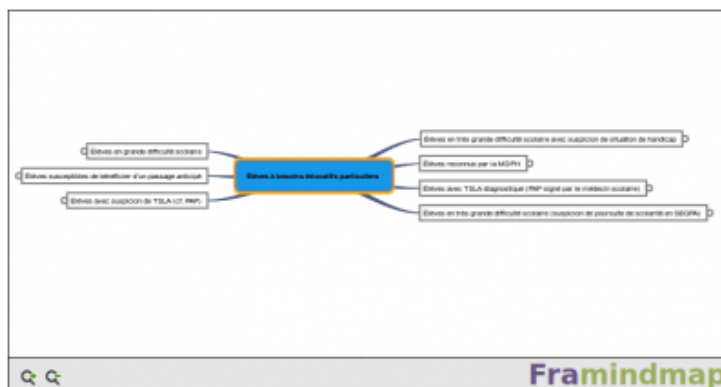
Date de mise en ligne : mercredi 19 septembre 2018

Copyright © Circonscription Yvetot - Tous droits réservés

Document du Pôle Ressource sur les démarches à suivre en fonction du profil des élèves

Les enseignants spécialisés du Pôle Ressource ont récapitulé les démarches à suivre en fonction du profil des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Vous retrouverez ces informations sous la forme d'une carte mentale dynamique ([cliquer pour agrandir](#)) ou du tableau ci-dessous :



Élèves à besoins éducatifs particuliers

Élèves en très grande difficulté scolaire (suspicion de situation de handicap)

- Demande d'aide au RASED
- Bilan psychologue scolaire +/- maître E
- Équipe éducative
- Famille (qui peut être aidée par l'école), envoie le dossier COMPLET à la MDPH pour demander son avis

Élèves en grande difficulté scolaire

- Adaptations en classe, discussion avec les familles, mise en place d'un PPRE
- Demande d'aide à envoyer au RASED. Elle sera étudiée en synthèse. La réponse sera envoyée aux écoles.

Élèves reconnus par la MDPH

- Gestion administrative par l'enseignant référent
- Au moins une ESS par an fixée par l'enseignant référent
- Un projet individuel devra être rédigé.
- Date-limite pour orientation ou renouvellement.

Élèves susceptibles de bénéficier d'un passage anticipé

- Accord de la famille
- Rencontre avec la psychologue scolaire
- Demande d'aide avant la fin de la période 1, étude en synthèse
- La psychologue scolaire doit rencontrer la famille et l'élève
- Validation IEN

Élèves avec TSLA diagnostiqué (PAP signé par le médecin scolaire)

- Rencontre avec la famille pour mettre à jour le PAP, idéalement au premier trimestre
- Ne pas renvoyer le dossier à la santé scolaire

Élèves avec suspicion de TSLA (cf. PAP)

- Récupérer les bilans des accompagnants (orthophoniste, psychomotricien,...)
- Équipe éducative pour compléter le formulaire (ne pas hésiter à inviter le maître E)
- Envoyer le dossier au secrétariat médical du collège de secteur
- Quand le PAP est retourné signé, envoyer un mail au maître E

Élèves en très grande difficulté scolaire (suspicion de poursuite de scolarité en SEGPA)

- Fin de CM1 : faire signer l'annexe 5 CDOEA à la famille
- Les maîtres E peuvent faire des évaluations si l'enseignant a des doutes (CM1)
- Première période année de CM2 : demande d'aide au RASED si elle n'a pas été faite en mai
- Bilan de la psychologue scolaire
- L'école envoie le dossier à l'IEN